



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Réponse à votre lettre du 17 octobre 2023

Vos références : CG/SS/2982023

Lettre recommandée avec accusé de réception,
Lettre n° 1A 196 220 2912 2

Mairie de Manosque

Monsieur le Maire, M. Camille Galtier

Place de l'Hôtel de ville - BP 107

04101 MANOSQUE CEDEX

Mandel, le 14 novembre 2023

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre lettre du 17 octobre dernier et je vous en remercie.

Je note avec plaisir que vous allez faire le nécessaire pour que soit mis en conformité avec la loi les panneaux descriptifs écrits en bilingue français-anglais des monuments et des lieux emblématiques de votre ville.

Nous ne déposerons donc pas un recours au tribunal administratif cette année, mais, dans un an, nous ferons le point avec nos adhérents de Manosque et de sa région pour voir sur place si l'affichage bilingue a disparu ou pas de la ville, et nous déciderons alors de reprendre ou pas, contact avec vous.

Pour votre information, sachez que les avancées technologiques permettent désormais de donner aux touristes non francophones qui nous visitent, des traductions multilingues des inscriptions en français présentes sur les lieux touristiques qu'ils visitent.

Il s'agit de la technologie du carré codé (« QR code », en anglais pour les anglophones du langage).

En effet, il suffit alors de mettre un carré codé sur le panneau où figure le descriptif en français, lequel carré codé renvoie via un téléphone mobile sur un programme informatique qui, lui, peut donner le descriptif en autant de langues étrangères que l'on veut, pour peu que les traductions aient été mises en place dans le programme du carré codé.

Ainsi, avec un simple carré codé en ajout, peut-on avoir des traductions en de multiples langues, sans surcharger le descriptif en français, mais, au contraire, en mettant en avant la langue française élément important de notre patrimoine et de notre identité autant que nos monuments.

En espérant que ma remarque sur le carré codé aura su retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)

2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel

Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com